

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2018.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.  
Nombre de votants : 12 jusqu'au point 5, 13 à partir du point 6, 14 à partir du point 10  
Nombre de procurations : 2 jusqu'au point 9, 1 à partir du point 10

**PRESENTS** : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. LACROIX Josie. BAILLOUD Monique. GENTON Dominique à partir du point 7, VANET-ROUX Laurence à partir du point 10. OCTRUE Bruno. CLARET Nelly. EPISSE Jean-Claude.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : VANET-ROUX Laurence à CLARET Nelly jusqu'au point 9, ZABOROWSKI Dorothée à CORTES Daniel

**ABSENTS** : JOLLY Myriam. NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 6 mars 2018 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

## 1. ARRET DE PLU

### **I) Contexte**

Par délibération en date du 25 janvier 2013 le Conseil Municipal de la commune d'Auberives-sur-Varèze a prescrit la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du PLU et ce afin que ce nouveau document d'urbanisme se substitue à l'actuelle Plan d'Occupation des Sols qui couvre le territoire de la commune concernée.

### **II) Objectifs poursuivis dans la délibération du 25 janvier 2013**

Par délibération en date du 25 janvier 2013, le Conseil Municipal a décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme afin de maîtriser l'urbanisation sur la commune et de préserver l'aspect paysager de la commune. Les objectifs poursuivis par la commune sont les suivants :

- La limitation de l'extension urbaine et des zones d'urbanisation future,
- L'optimisation du foncier disponible, et en particulier, la densification des zones déjà urbanisées dans l'objectif de respecter la densité moyenne de 20 logements/Ha prescrite par le SCOT,
- La diversification de l'offre de logements, en rééquilibrant les formes actuelles trop axées sur l'habitat individuel de type pavillonnaire et en favorisant la production de modes d'habitat plus solidaires ; Dans les zones d'urbanisation future, l'habitat collectif et semi collectif sera privilégié en particulier dans le cadre d'opérations d'éco quartiers,
- La poursuite de la production de logements abordables en compatibilité avec le SCOT des Rives du Rhône et le PLH du Pays Roussillonnais,
- La prise en compte des circulations douces,
- La protection des espaces agricoles,
- La préservation des espaces naturels et des paysages,

### **III) Bilan de la concertation**

La délibération du 25 janvier 2013 a fixé les modalités de la concertation :

- Des publications sur le site internet de la commune et des articles dans le bulletin municipal et « le Bavar » ;
- 2 réunions publiques de concertation ;
- L'utilisation du panneau d'affichage en Mairie,
- La mise à disposition d'un cahier de concertation en mairie aux heures habituelles d'ouverture pendant toutes les études.

Les modalités de la concertation ont été remplies.

En effet, deux réunions publiques ont été organisées conjointement par la mairie et le cabinet Urbactis :

- Le 23 septembre 2015 et le 6 avril 2017.

Parallèlement à ces réunions publiques, un registre était ouvert en mairie afin de recueillir les demandes spontanées de la population concernant le Plan Local d'Urbanisme. De 2013 à 2018, aucune personne n'a inscrit des demandes dans ce registre mais des courriers ont été annexés à ce registre.

Par ailleurs, deux articles d'information sont parus dans le Bulletin Municipal, évoquant l'avancée de la procédure :

- En janvier 2017 et en janvier 2018.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a également fait l'objet de plusieurs articles dans la presse locale :

- En février 2013 (n°19), en décembre 2013 (n°21) et en mars 2014 (n°22) dans le Bavar,
- Le 20 septembre 2015 et le 23 septembre 2015 pour la 1<sup>ère</sup> réunion publique dans le Dauphiné Libéré
- Le 4 avril 2017 et le 6 avril 2017 pour la 2<sup>ème</sup> réunion publique dans le Dauphiné Libéré

Des questionnaires en direction des agriculteurs ont permis de mieux connaître le territoire et ses acteurs, mais également de donner la parole aux habitants.

Ce bilan montre la concertation avec les habitants a été mise en œuvre de façon pédagogique, afin qu'ils soient informés, que la démarche soit comprise par tous et qu'ils puissent faire part de leurs remarques spontanées.

#### **IV) L'arrêt du projet de PLU**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2015 prenant acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables

Vu l'article R 153-3 du code de l'urbanisme

Vu le bilan de la concertation

Vu le projet de plan local d'urbanisme joint à la présente délibération

Considérant qu'il ressort de cette concertation menée durant la durée de l'élaboration du projet a constitué une démarche positive, qu'elle a été l'occasion de débats et a permis l'expression de remarques qui ont enrichi le projet au fur et à mesure de son élaboration.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal :

- **Approuve le bilan de la concertation** tel que présenté
- **Clôt la concertation**
- **Arrête** le projet de PLU de la Commune d'Auberives-sur-Varèze tel qu'annexé à la présente délibération
- **Précise** que ce projet sera communiqué pour avis conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme aux PPA, aux personnes devant être consultées ainsi qu'à celles qui en ont fait la demande.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de la commune d'Auberives-sur-Varèze pendant 1 mois.

## **2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE 2017**

Le conseil municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés, le compte de gestion du budget annexe dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal ayant exercé au cours de la gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE 2017

Sous la présidence de M. André ROBERT adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017, qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement Prévisions budgétaires : 59 203.21 €	Résultat 2017	10 500.70 €	19 022.38 €	<b>8 521.68 €</b>
	Résultat antérieur reporté			+ 44 053.24 €
	Résultat à affecter			+ 52 574.92 €
Investissement Prévisions budgétaires : 9 903.48€	Résultat 2017	5 684.01 €	5 614.70 €	- 69.31 €
	Résultat antérieur reporté			+ 4 288.48 €
	Résultat de clôture			<b>4 219.17 €</b>

Hors de la présence de Mme Nicole BERNARD, Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif du budget annexe 2017.

4. OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2017 du Budget Annexe de la manière suivante :

**Investissement – Recettes**

Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 4 219.48€

**Fonctionnement – Recettes**

Article 002 – Excédent de Fonctionnement reporté 52 574.92 €

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE

Considérant que le projet de Budget Primitif de l'exercice 2018 du budget annexe présenté par Madame le Maire, soumis au vote par nature,

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif du budget annexe pour l'exercice 2018 :

-au niveau du chapitre pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement

Le Budget Primitif pour l'exercice 2018 est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

- 64 369.92 € en section de fonctionnement
- 9 834.17 € en section d'investissement

6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2017

Sous la présidence de M. André ROBERT adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017, qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement Prévisions budgétaires : 906 943.05 €	Résultat 2017	696 000.36 €	911 899.37 €	<b>215 899.01 €</b>
	Résultat antérieur reporté			+ 221 329.48 €
	Résultat antérieur Reporté SIVARES			<b>789.05 €</b>
	Résultat à affecter			+ 216 688.06 €

	Résultat 2017	678 404.50 €	329 585.39 €	<b>-348 819.11 €</b>
Investissement Prévisions budgétaires : 1 961 620.39 €	Résultat antérieur reporté			<b>1 339 271.75 €</b>
	Résultat antérieur Reporté SIVARES			<b>6 488.11 €</b>
	Résultat de clôture			<b>996 940.75 €</b>

Hors de la présence de Mme Nicole BERNARD, Maire, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des suffrages exprimés le compte administratif du budget communal 2017.

**7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2017**

Le conseil municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés, le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal ayant exercé au cours de la gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**8. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2017**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2017 du Budget communal de la manière suivante :

**Investissement – Recettes**

Article 001	– Solde d'exécution d'investissement reporté :	996 940.75 €
Article 1068	– excédents de fonctionnement capitalisés :	216 688.06 €
Solde des restes à réaliser		53 500.00 €

**9. OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2018**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2018 et rappelle les taux d'imposition communaux de 2017.

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 10 voix pour et 5 voix contre, décide :

**DE MAINTENIR** les taux d'imposition comme suit :

	Taux 2018	Produits attendus
Taxe Habitation	10.15 %	192 038.00 €
Foncier Bâti	17.05 %	209 545.00 €
Foncier non Bâti	45.00 %	12 375.00 €

**10. AMORTISSEMENT DU LOGICIEL CANTINE**

Suite à l'acquisition du logiciel cantine en 2017 pour la gestion des services scolaires et périscolaires, d'un montant de 4095.00 €, il convient d'amortir cette immobilisation incorporelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

**D'AMORTIR** le logiciel d'une valeur de 4 095.00 €

**DE FIXER** la durée à 1 an

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

11. OBJET : AMORTISSEMENT DU SITE INTERNET

Suite à la création du site internet d'un montant de 2592.00 € sur l'année 2017, il convient d'amortir cette immobilisation incorporelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

**D'AMORTIR** le logiciel d'une valeur de 2 592.00 €

**DE FIXER** la durée à 1 an

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

12. AMORTISSEMENT, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE ET DE FRANCE TELECOM – RUE IMPERIALE

L'enfouissement des réseaux d'électricité et de France Télécom, rue Impériale imputées au compte 2041582 sur l'année 2017 doivent être amorties. Le montant de la dépense est de 31 385.52 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

**D'AMORTIR** les travaux d'une valeur de 31 385.52 €

**DE FIXER** la durée à 5 ans

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

13. OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Considérant que le projet de Budget Primitif de l'exercice 2018 du budget principal présenté par Madame le Maire, soumis au vote par nature,

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés adopte, le Budget Primitif pour l'exercice 2018 :

-au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de la section de fonctionnement

Le Budget Primitif pour l'exercice 2018 est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

- 888 676.00 € en section de fonctionnement
- 1 811 496.81 € en section d'investissement

14. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 19h45